

ARRÊTÉ

portant nomination de la présidence et des membres du jury des examens capitalisables du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole et du Brevet Professionnel Agricole pour la Région Martinique Session 2023-2024

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Vu le Code rural et de la pêche maritime, livre VIII, titre 1^{er} ;

Vu la décision ministérielle du 16 avril 1991 précisant les conditions d'attribution aux DRAAF et aux DAAF des départements d'outre-mer, agissant au titre d'autorité académique, de l'organisation de l'ensemble des examens de l'enseignement technique agricole ;

Vu le décret n°2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole ;

Vu les décrets n° 2017-274 du 1^{er} mars 2017, n°2017-275 du 1^{er} mars 2017 relatifs à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences pour les candidats en préparant l'examen respectivement **du brevet professionnel agricole (BPA)** et du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) dans le cadre de la formation professionnelle continue (FPC) ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 1990 fixant les conditions de délivrance des BEPA et CAPA selon la modalité des unités capitalisables ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « **travaux de conduite et entretien des engins agricoles** » ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2008 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « **transformations alimentaires** » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité « **jardinier paysagiste** » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité « **opérateur en industrie agroalimentaires** » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité « **services aux personnes et vente en espace rural** » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2016 portant création de la spécialité « **palefrenier soigneur** » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité « **métiers de l'agriculture** » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2023 portant nomination du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique ;

SUR proposition de la cheffe du service de la formation et du développement de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le président du jury du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole est désigné en annexe 1.

Article 2 :

Le président du jury du Brevet Professionnel Agricole est désigné en annexe 2.

Article 3 :

Sous l'autorité du président, le président adjoint est nommé en annexe 3.

Article 4 :

Sous l'autorité du président, les suppléants à la présidence sont nommés en annexe 4.

Article 5 :

La liste des membres titulaires et suppléants figure en annexe 5.

Article 6 :

Le président et le président adjoint désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 7 :

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique

Fort-de-France, le 22 Septembre 2023

Le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Jay
Jean-Rémi DUPRAT

ANNEXE 1

Désignation du président du jury des examens par unités capitalisables du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole pour la Région de la Martinique pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité du président	Etablissement de rattachement
Dominique DELIN	enseignant	LEGTA de Croix Rivail

ANNEXE 2

Désignation du président du jury des examens par unités capitalisables du Brevet Professionnel Agricole pour la Région de la Martinique pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité du président	Etablissement de rattachement
Géraldine MARTINY	enseignante	LPA du Robert

ANNEXE 3

Désignation du président adjoint du jury des examens par unités capitalisables du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole et du Brevet Professionnel Agricole pour la Région Martinique pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité des présidents adjoints	Etablissement de rattachement
Philippe SIVATTE	enseignant	LEGTA de Croix Rivail

ANNEXE 4

Désignation des suppléants à la présidence du jury des examens par unités capitalisables Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole et du Brevet Professionnel Agricole pour la Région Martinique pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité des présidents adjoints	Etablissement de rattachement
Géraldine MARTINY	enseignante	LPA du Robert
Suzelle VIOLTON	enseignante	LEGTA de Croix Rivail

ANNEXE 5

Désignation des membres du jury des examens par unités capitalisables du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole et du Brevet Professionnel Agricole pour la Région Martinique pour la session 2023-2024

Membres Professionnels

Titulaires
Alicia LECEFEL
Pascal BEAUROUY-EUSTACHE
Fred Emmanuel FLORELLA
Solange MACAIRE
Eric MACAIRE
Léon TISGRA
Eddy PECOME
Pauliane NUISSIER
Monette ABATORD
Lucienne LEBIELLE
Daniel DORIN
Marthe MARCELLINE
Bertin BILLAUT
Fagour MELCHIOR
Laurence GUINCHARD
Jean-Paul PETIT

Membres Formateurs

Titulaires		Suppléants	
Sandrine MARTINON	CFAA	Anthony TABAR	CFAA
Marie-Line BEREAU	CFPPA-Atlantique	Linda VILOCY	CFPPA-Atlantique
Coralie ALVAREZ	CFPPA-Atlantique		
Franciette ADERIC	CFPPA du Carbet	Virginie CANTAT	CFPPA du Carbet
Jérémy FERDINAND	CFPPA de Rivière-Pilote	Sidjy MIRE	CFPPA de Rivière-Pilote
Sylvie-Anne DIAMIN-DELBOIS	CFPPA de Rivière-Pilote		